



PÉRIL ANIMALIER IMPORTANT



L'attention de tous les pilotes est attirée sur la **présence de nombreux oiseaux** observée sur la plateforme **notamment sur les pistes.**



Aucun moyen d'effarouchement n'étant disponible à LFNE, il est recommandé de faire preuve **de la plus grande prudence lors des manœuvres de décollage et d'atterrissage** en assurant une observation minutieuse de la piste choisie **et de ses abords.**

Le Service technique de l'aviation civile (STAC) rappelle que, comme les avions, les oiseaux posés sur la piste sont **face au vent** et ne voient pas les appareils au départ ou en approche.

Selon la quantité et la position des oiseaux, le report voire l'annulation d'un décollage peut s'avérer nécessaire.

En cas de traversée d'animaux :

- au décollage → **interrompre le décollage** : Réduction-freinage, évoluer à droite ou à gauche **lorsque la vitesse est contrôlée** ;
- en finale → **remise de gaz.**
-

C'est arrivé chez nous le 03/10/2020 :

à visualiser sur

<https://drive.google.com/file/d/1hyD9QXspDfX8TnKMgbRGE46jZ3gqwp9a/view?usp=sharing>

Le STAC rappelle également que « tout impact d'oiseaux doit faire l'objet d'un compte-rendu de rencontre d'oiseaux, si minime soit-il. »

https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/sites/default/files/peril_animalier.pdf